

**MAIRIE
DE
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN**

Code Postal : 56730

Téléphone 02 97 45 23 15

Télécopie 02 97 45 39 16

**ARRÊTÉ PRECRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU
PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE
ALIÉNATION DE DEUX TERRAINS COMMUNAUX SITUÉS RUE J.B
LE BOT ET DÉSIGNANT LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le Maire de SAINT GILDAS DE RHUYS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général des Propriétés des Personnes Publiques,
Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,
Vu les dispositions du Code de la Voirie routière notamment les articles L.141-3 et R.141-4 et suivants,
Vu la liste des Commissaires enquêteurs arrêtée par décision du 8 décembre 2015 et publiée au recueil des actes administratifs du département du Morbihan,
Vu le permis d'aménager PA n°056 214 13 H0002 délivré le 15.10.2013, modifié le 10 février 2016,
Vu la notice explicative annexée au dossier,

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de la désaffectation et du déclassement du Domaine public portant sur deux terrains communaux situés rue Jean Bernard Le Bot en vue d'y réaliser des opérations de logements, il sera procédé à une enquête publique du mercredi 21 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017 inclus, soit 17 jours consécutifs dans les conditions prévues au Code de la Voirie Routière. Il s'agit d'établir la désaffectation à l'usage du public de deux terrains (terrain de football et emprise de l'ancien centre technique municipal) en vue d'une aliénation de ces deux lots à des opérateurs privés ainsi que d'engager leur procédure de déclassement.

Article 2 : Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h) du mercredi 21 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017

inclus. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : <http://saint-gildas-de-rhuys.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- via la messagerie de la commune : contact@saint-gildas-de-rhuys.fr (courriel à l'attention du commissaire enquêteur)
- ou les adresser par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur,

Le commissaire enquêteur annexera les courriels et courriers au registre.

Article 3 : Monsieur Bernard DESCOUR, attaché principal de la fonction publique territoriale en retraite, résidant à LARMOR BADEN est désigné en qualité de Commissaire enquêteur. Il siègera à la mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS.

Article 4 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS:

- Le mercredi 21 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures.
- Le mercredi 28 décembre 2016 de 14 heures à 17 heures
- Le vendredi 6 janvier 2017 de 14 heures à 17 heures.

Article 5 – A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui. Celui-ci remettra au Maire son rapport relatant :

- Le déroulement de l'enquête
- Ses conclusions personnellement motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.

Article 6 – Des informations concernant le dossier de désaffectation et de déclassement du domaine public de deux terrains communaux situées rue Jean Bernard Le Bot peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la Mairie, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, service fermé au public le mardi et vendredi après-midi.

Article 7 – Un avis au public faisant connaître l'ouverture d'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans les deux journaux ci-après :

- Ouest France
- Le Télégramme du Morbihan

Ainsi que sur le site internet de la commune : <http://www.saint-gildas-de-rhuys.fr/>

Il sera en outre affiché en différents lieux de la commune fréquentés du public, sur site, ainsi qu'en mairie. Ces mesures de publication seront justifiées par un certificat du maire et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête.

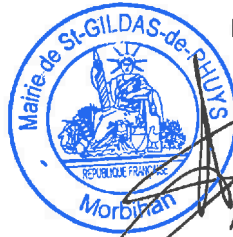
Article 8 – Monsieur le Maire adressera une copie du rapport du commissaire enquêteur à Monsieur le Préfet du Morbihan et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Article 9 – Une copie du présent arrêté sera transmise :

- Au Tribunal Administratif de Rennes
- Au commissaire enquêteur
- Au préfet du Morbihan

Fait à SAINT GILDAS DE RHUYS, le 2 décembre 2016

Le Maire,



Alain LAYEC